
Nicolas SCHIED
22, rue des Consuls
31300 TOULOUSE

SIRET : 800 169 609 00016
Agrément SAP : SAP800169609
Date d'obtention : 10/02/2014

06.77.29.71.00
nicolas.schied@gmail.com
www.ns-cours-maths.org

*Dispensé d'immatriculation au
Registre du Commerce et des
Sociétés(RCS) et au Répertoire
des Métiers (RM)*

Notice : Remplir sa déclaration d'impôts pour bénéficier des réductions Services à la Personne

Vous avez employé des salariés ou été clients d'organismes agréés services à la personne, offrant à ce titre des réductions ou crédits d'impôts. Pour en bénéficier, il vous suffit de le mentionner sur votre déclaration d'impôts en suivant **les 6 étapes** suivantes :

Etape 1 :

Rassembler tous vos justificatifs (**attestations fiscales des organismes agréés Services à la Personne**, du Centre National du CESU, de l'URSSAF).

Dans le cas d'une déclaration papier, ces justificatifs sont à joindre. Dans le cas d'une déclaration sur internet, conservez les précieusement.

Etape 2 :

Faire le total du montant des dépenses, à partir des montants indiqués sur ces justificatifs.

Etape 3 :

Si vous avez reçu des aides financières de la part de votre employeur ou du comité d'entreprise, versées directement ou sous forme de CESU pré financé, APA versée par le Conseil Général, Paje, etc ... : faire le total du montant des aides perçues.

Etape 4 :

Retirer le montant des aides au montant des dépenses. Le montant obtenu sera à indiquer sur votre déclaration d'impôts.

